

AA-LYS CONSEILS ET AUDIT
SARL à associé unique au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1 D, Rue Branly – 62510 ARQUES
799 828 116 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le 25 Octobre ;
A 14 heures ;

Monsieur Géry MAILLY, Associé Unique et seul Gérant de la SARL AA – LYS CONSEILS ET AUDIT au Capital de 10 000 Euros dont le siège social est fixé au 1 D, Rue Branly – 62510 ARQUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE-SUR-MER sous le numéro 799 828 116.

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 1 D, Rue Branly – 62510 ARQUES à SAINT-OMER (62500) – 4, Rue du Colonel DOYEN à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision ci avant adoptée, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suite :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à SAINT-OMER (62500) – 4, Rue du Colonel DOYEN.

Il pourra être transféré :

- *Soit par décision de l'associé unique en tout autre lieu ;*
- *Soit en cas de pluralité d'associé, en tout autre endroit de la même ville, ou du même département ou des départements limitrophes, par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés »*

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'G' and 'M' followed by a long horizontal stroke.